

SECTION SPORTIVE JUDO

Collège Serge Barranx
MONTFORT EN CHALOSSE

DOSSIER D'INSCRIPTION

Présentation de la section
Objectifs et fonctionnement

Règlement intérieur

Fiche d'inscription

A remettre avec le dossier d'inscription en 6ème
Certificat médical à la rentrée de septembre

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION SPORTIVE JUDO

I. L'ENTREE EN SECTION . RECRUTEMENT

Tout licencié de la Fédération Française de Judo peut postuler à l'entrée en SSJ (prise de licence obligatoire pour les débutants).

Le choix des candidatures est effectué sur dossier par une Commission Mixte composée du professeur d'EPS responsable de la section et du chef d'établissement et/ou de son adjoint.

Nombre de place limité : 30

Enfin, un examen médical obligatoire doit être effectué dans les 3 mois précédant la rentrée afin de vérifier si l'état de santé de l'élève est compatible avec une pratique sportive intensive (certificat de non contre-indication à la pratique du judo en compétition).

II. MAINTIEN DE L'ELEVE EN SECTION

Il dépend du respect ou non des règles stipulées dans le règlement intérieur du collège et de la section.

Afin de préparer au mieux son avenir professionnel, le judoka s'engage à :

- 1) Respecter le règlement intérieur du collège (le judoka doit faire preuve d'un comportement exemplaire) et celui de la SSJ.
- 2) Faire tous les efforts nécessaires pour assurer sa réussite scolaire en suivant avec assiduité les enseignements. Ainsi, le plus grand sérieux est demandé en cours mais aussi en étude surveillée, en cours de soutien ou de rattrapage et dans le travail personnel.

Il est rappelé que cet élément est primordial pour le maintien en section.

Il est important de savoir que des mesures d'exclusion temporaire voire définitive de la section peuvent être prises en cas de manquements au règlement intérieur du collège comme à celui de la section sportive.

III. COMPORTEMENT SUR LE TATAMI

Le judoka s'engage à :

- 1) S'entraîner régulièrement et pour la saison entière en faisant preuve de motivation et d'assiduité.
- 2) Suivre la totalité du programme d'entraînement établi par le responsable de la section. L'entraînement est obligatoire et une absence injustifiée est inacceptable. Néanmoins des aménagements sont envisageables en cas de difficultés ponctuelles (blessure, fatigue, résultats scolaires).
- 3) Participer à l'ensemble des actions pour lesquelles il aura été sélectionné (compétitions, tournois, stages...) et surtout avoir une attitude irréprochable et exemplaire à tout instant que ce soit dans la défaite comme dans la victoire.

IV. SANTE ET HYGIENE DE VIE

Le judoka s'engage à :

- 1) Etre inscrit à la sécurité sociale
- 2) N'avoir en aucun cas recours à des produits interdits
- 3) Se soumettre aux obligations de suivi médical
- 4) Avoir une hygiène de vie conforme à celle d'un sportif de haut niveau

V. SANCTIONS

Tout judoka admis en SSJ ne peut y être maintenu l'année suivante qu'en fonction de sa volonté de réussir, de ses progrès, de ses résultats et est soumis tout d'abord au **règlement intérieur du collège**.

Cependant, en cas de non respect du règlement de la section, d'autres sanctions peuvent intervenir :

- exclusion temporaire de la section
- exclusion définitive de la section

VI. DEMISSION

Tout acte de démission doit être sérieusement motivé et accompagné d'un courrier signé des parents et du judoka.

PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE JUDO

STRUCTURE

La SSJ n'est pas un club mais une structure officielle, agréée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports, reconnue par les Collectivités Territoriales, mise à disposition de la fédération française de judo (FFJDA).

La section est ouverte à tout licencié(e) FFJDA qui continue à appartenir à son club d'origine.

Les judokas débutants devront prendre une licence fédérale dans le club de leur choix.

PUBLIC

Elèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, judokas confirmés ou débutants et motivés par la pratique du judo.

OBJECTIFS

1) SCOLAIRES

Pour tout élève faisant partie de la section, deux objectifs semblent majeurs du point de vue scolaire. Le premier concerne la réussite scolaire. Nous entendons par réussite scolaire le fait que non seulement l'élève obtienne des notes satisfaisantes, mais également qu'il présente un comportement irréprochable.

Le second objectif concerne l'organisation du travail de l'élève. En effet, même si l'emploi du temps des élèves de section bénéficie de quelques aménagements, il reste néanmoins chargé et chaque élève doit viser à organiser, planifier son travail personnel et profiter de chaque opportunité pour réaliser le travail demandé par les professeurs.

2) SPORTIFS

Ils sont multiples, et ne doivent pas primer sur les objectifs scolaires.

Tout d'abord, l'objectif de la section est d'offrir une formation en judo complémentaire à celle offerte par les clubs. Cette formation se traduit premièrement par un développement et un approfondissement du répertoire technique de tous les élèves. Cette formation se traduit également par une préparation physique et technico-tactique aux différents championnats (FFJDA et UNSS) à laquelle s'ajoute différentes connaissances liées à l'arbitrage, la santé, les blessures éventuelles, les régimes...

Enfin, et de manière plus générale, la section sportive judo a pour vocation de préparer la vie sportive de l'élève après sa scolarité au collège, et cela quels que soient les orientations choisies (entrée en Pôle Espoir, CREJ ou autres).

3) EDUCATIFS

La section sportive scolaire est une structure faisant entièrement partie du collège, donc du Ministère de l'Education Nationale et à ce titre ses objectifs éducatifs concernent l'instruction, l'éducation et la formation de l'élève.

Un autre objectif important concerne la vie du groupe. En effet, l'esprit de groupe au sein de la section doit permettre de développer les notions d'entraide, de solidarité et de respect envers les autres nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire.

Il ne faut pas oublier que l'activité Judo se déroule selon un code que tout judoka digne de ce nom doit respecter : le code moral du judo. Il est le garant d'une bonne éthique dans l'activité, sur le tatami mais également en dehors, afin que chaque élève véhicule une image positive de son sport.

FONCTIONNEMENT

1) ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Le responsable de la section sportive judo est Mr AYCOBERRY Cyrille, professeur d'EPS titulaire du Brevet d'Etat Judo. Il est chargé de l'encadrement spécifique judo et du suivi des résultats scolaires. Il est en contact avec les professeurs principaux des élèves de la section, de l'administration et assiste aux conseils de classe.

Des cadres techniques fédéraux peuvent également intervenir (CTD, CTR...).

2) EMPLOI DU TEMPS

Les élèves inscrits dans la SSJ bénéficient de l'ensemble des enseignements obligatoires et inscrivent la pratique sportive judo dans les options facultatives (au même titre que le latin par exemple).

L'emploi du temps est aménagé de telle façon que les entraînements se situent dans des plages horaires libres (les autres élèves de la classe ont « étude »).

Horaires des entraînements : Mercredi (UNSS) 13h à 15h (FACULTATIF)

Jeudi de 8h30 à 10h30

3) AMENAGEMENTS – SOUTIEN SCOLAIRE

En cas de difficultés ponctuelles (fatigue physique, blessure, travail scolaire...), les élèves pourront bénéficier d'un aménagement particulier des horaires d'entraînement et/ou de soutien scolaire par des professeurs ou assistant d'éducation (accompagnement éducatif).

4) SUIVI MEDICAL

Les nouveaux élèves entrant en SSJ doivent obligatoirement subir un examen médical (auprès d'un médecin du sport ou dans un centre médico- sportif) dont le bilan est à fournir avec le dossier d'inscription.

La fiche médicale en annexe définit un protocole qui pourra être utilement complété par un test d'effort (Ruffier Dickson).

Ainsi, en collaboration avec l'infirmière et le médecin scolaire, les élèves de la SSJ bénéficient d'un suivi médical complet et sérieux, permettant de ne pas mettre en danger la santé de l'élève, ni sa scolarité (blessure, fatigue...).

5) LES COMPETITIONS

Dans le cadre de la SSJ, les élèves participent à différents tournois (départementaux, régionaux,...) ainsi qu'aux championnats UNSS.

Cette participation est obligatoire mais aménageable en fonction du niveau des judokas.

Fiche d'inscription

(recto/verso)

Renseignements sur la scolarité de l'élève

Appréciations du professeur des écoles, du professeur principal et/ou du professeur d'EPS faisant apparaître si l'élève est capable de réussir une scolarité au sein d'une section sportive	Signature

Renseignements scolaires

Année scolaire	Classe	Etablissement	LV1	LV2	Options (ODP, latin, gascon)
20...../20.....					

Renseignements administratifs

NOM : Prénom : Sexe : M - F

Date de naissance : Lieu :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone	Domicile	Travail	Portable
Père			
Mère			
Tuteur			

Renseignements sportifs

Renseignements divers		
Grade Judo	Nombre d'années de pratique Judo	
Autres sports ou activités diverses pratiqués	Nombre d'années de pratique	Jours et heures d'entraînement

Coordonnées des différents interlocuteurs			
	Nom/Prénom	Adresse	Tél/portable/mail
Club			
Professeur du club			
Président du club			

Autorisation des parents et du professeur de club (ou du président)	
J'autorise l'élève.....à faire acte de candidature à l'entrée en section sportive Judo au Collège Serge Barranx et atteste ainsi avoir pris connaissance du fonctionnement et du règlement intérieur de celle-ci.	
<u>Signature des parents :</u>	<u>Signature du professeur de club (ou du président) :</u>
Approbation du règlement intérieur	
Je soussigné,....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section et m'engage à le respecter.	<u>Signature du judoka</u> précédée de la mention <i>lu et approuvé :</i>

3 meilleurs résultats sportifs Judo			
Année	Catégorie d'âge	Compétition	Classement
Autres résultats sportifs			

